

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 07 septembre 2007 une note d'information préliminaire simplifiée relative à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Crédit Agricole S.A., réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise de l'une des entités du Groupe Crédit Agricole, dont les salariés du Groupe Crédit du Maroc.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par le document de référence de Crédit Agricole S.A. ayant été enregistré par l'AMF le 22 mars 2007 sous le n°D.07-0214 et de ses actualisations déposées les 03 et 29 mai 2007 sous les numéros respectifs D.07-0214-A01, D.07-0214-A02.

Cette note d'information préliminaire simplifiée sera complétée par une note d'information définitive simplifiée comportant notamment le prix de souscription et les conditions fixées par l'Office des Changes.

Un extrait de la note d'information préliminaire simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence précités, sont tenus à la disposition du public aux sièges respectifs du Crédit du Maroc et du Crédit du Maroc Capital.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/026/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières